

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION JUSTICE, PROCES ET PROCEDURES – PARCOURS CONTENTIEUX JUDICIAIRE**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5° et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Justice, procès et procédures » parcours Contentieux judiciaire.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
BONIS	EVELYNE	PR	PROCEDURE PENALE APPROFONDIE
<i>Membres du jury :</i>			
BERGEAUD WETTERWALD	AURELIE	PR	PROCEDURE CIVLE APPROFONDIE
MELIN SOUCRAMANIEN	BERENGERE	MCF	PROCEDURES D'EXECUTION APPROFONDIES
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
LAURAIRE	TRYSTAN	MCF	DROIT PROCESSUEL
MEILLON	DIMITRI	MCF	CONTENTIEUX FISCAL
ARNAUDIN	CECILE	MCF	CONTENTIEUX DES AFFAIRES

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2024-2025

Fait à Bordeaux, le 3 octobre 2024

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG